



Règlement du Jeu Concours " Envolez-vous vers la destination de votre choix avec easyJet à l'occasion de la Journée Mondiale du Passager ! "

Article 1 : Organisation du jeu

La société Aéroports de la Côte d'Azur et easyJet organisent un jeu concours sur la page Facebook de l'aéroport Nice Côte d'Azur intitulé " Envolez-vous vers la destination de votre choix avec easyJet à l'occasion de la Journée Mondiale du Passager ! ". Ce jeu se déroulera du Lundi 17 novembre 2025, dès la diffusion du post au jeudi 20 novembre 2025 à 23h59.

Ce jeu est gratuit et sans obligations d'achat.

Article 2 : Conditions de participation

Comment participer ?

- 1/ Partagez la publication du jeu en mode public
 - 2/ Commentez la publication en taguant la personne avec qui vous rêvez de partir et la destination easyJet de votre choix au départ de Nice !
 - 3/ Ne pas oublier de mentionner le hashtag #JourneeMondialeDuPassager
- Pour trouver les destinations d'easyJet au départ de Nice, le participant peut consulter les vols opérés par easyJet au départ de Nice ici :

<https://www.nice.aeroport.fr/vols/departs?text=easyjet>

Les participants doivent également être majeurs et résider en France métropolitaine.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure définitivement toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement du jeu. Aussi, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de Facebook sera considérée comme une tentative de fraude.

En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 3 : Sélection des gagnants

Le gagnant sera sélectionné de manière aléatoire parmi les participants éligibles. Le tirage au sort sera effectué le lundi 24 novembre 2025 dans la journée.

Article 4 : Lots à gagner

Un voucher de 200€ à utiliser sur deux billets d'avion aller-retour avec la compagnie EasyJet au départ de l'aéroport de Nice est à gagner. Il sera valable à la date du choix du gagnant à l'exclusion des périodes de vacances scolaires et durant un an.

Une fois désigné, le gagnant devra prendre directement contact avec easyJet **au minimum un mois à l'avance** afin de réserver les billets d'avion. Les billets sont non échangeables, non remboursables.

Article 5 : Remise des lots

Le gagnant sera contacté via message privé sur Facebook par Aéroports de la Côte d'Azur. Il devra fournir ses coordonnées complètes (afin de pouvoir récupérer ses gains éventuels) dans un délai de 2 jours. À défaut, le lot sera attribué à un autre participant tiré au sort.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées.

Article 6 : Utilisation des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce jeu ne seront utilisées que dans le but de contacter les gagnants et de leur remettre leur lot. Elles ne seront pas transmises à des tiers.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées conformément la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier le règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD). Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce jeu-concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les informations recueillies concernant les participants font l'objet d'un traitement destiné à la société Aéroports de la Côte d'Azur, 19 rue Costes et Bellonte - CS 3331 - 06206, Nice Cedex 3, pour le Jeu-Concours « Envolez-vous vers la destination de votre choix avec easyJet à l'occasion de la Journée Mondiale du Passager ». Le destinataire de ces données, au sein de la société Aéroports de la Côte d'Azur, est la Direction de la Communication. La durée maximale de conservation n'excédera pas le temps strictement nécessaire à la vérification de l'éligibilité du gagnant et à la remise du lot.

Les participants bénéficient auprès des organisateurs d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de leurs données. Ils peuvent également demander la limitation du traitement, s'y opposer et disposent du droit de retirer leur consentement à tout moment en adressant un email à notre DPO (dpo@cote-azur.aeroport.fr).

S'ils considèrent que le traitement de leurs données constitue une violation de la réglementation, conformément à l'article 77 du Règlement général sur la protection des données, ils ont le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr>).»

Article 7 : Responsabilités

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de tous dommages subis par les participants du fait de leur participation à ce jeu ou l'utilisation de leur gains éventuels, notamment en cas de problème technique liés à Facebook, à leur connexion internet (ou autre), de vol, de perte de chance, de retard ou de tout autre incident ou dommage, incluant tout préjudice liés à l'utilisation des services de la compagnie easyJet.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et les éventuels gains associés.

Bonne chance à tous les participants